

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_080

Séance du lundi 11 juillet 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 05/07/2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Secrétaire de séance: Julie DELES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Aménagement d'une salle d'archives - PDF et choix des devis - DE_2022_080

Monsieur le maire expose au conseil les raisons rendant obligatoires la réalisation d'une salle d'archives aux normes dans la mairie. Cette salle pourrait recevoir les archives des trois communes historiques ainsi que celles éparpillées dans la mairie actuelle.

Monsieur le maire présente au conseil les différents devis :

- Achat des rayonnages : 2 009.58 € HT - 2 411.49 € TTC
- aménagement de la salle, en particulier l'éclairage et un coffre fort : 811.83 € HT - 974.21€ TTC
- intervention de l'archiviste du centre de gestion pour classement, organisation et préparation des documents légaux : 2 320 € HT

Pour un total de : 5 141.42 €

Monsieur le maire propose au conseil de demander des subventions auprès du département et de l'état pour la réalisation de ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

Département : 50 %	2 570.71 €
DETR 30 % :	1 542.43 €
Commune 20 % :	1 028.28 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir les devis présentés par monsieur le maire

APPROUVE le plan de financement tel que ci dessus

MANDATE monsieur le maire pour demander les subventions correspondante auprès des financeurs



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/07/2022 048-200057594-20220711-DE_2022_080-DE